

Convocation du 3 Avril 2018.

Présents : Tous les conseillers à l'exception de Monsieur Albert LOUCHEZ excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Philippe DEWAËLE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le Compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un sujet supplémentaire : Délibération pour la fixation des durées d'amortissement des biens suivis à l'actif suite à la dissolution du SEBN.

Accord de l'Assemblée.

Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune – Compte de Gestion du Receveur Municipal

Vote du Compte administratif

Madame la Présidente de séance présente le Compte Administratif 2017 comme suit : Dépenses de fonctionnement : **331 616.28 €** - Recettes de fonctionnement : **417 490.74 €** - *Résultat reporté N-1* : **335 777.79 €** - Dépenses d'investissement : **60 226.13 €** et Recettes : **95 993.43 €** - *Excédent d'investissement N-1* : **7 731.73 €** - Excédent global : **457 419.55 €**

Les résultats du Compte administratif 2017 du budget de la Commune font apparaître des résultats positifs, en investissement pour un montant de **35 767.30 €** et en fonctionnement pour un montant de **421 652.25 €**. Ces montants seront affectés au budget 2018.

Approbation du Conseil Municipal.

Votre du Compte de Gestion

A l'unanimité, les élus ont approuvé le compte de gestion du receveur Municipal correspondant en tous points aux résultats du Compte administratif de la Commune.

Vote des taux de contributions directes 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,** de maintenir pour 2018 les taux des taxes locales votés en 2017, à savoir **20.10 %** pour la Taxe d'habitation, **11.37 %** pour la taxe sur le foncier bâti, **31.22 %** le foncier non bâti, **19.16 %** pour la cotisation foncière des entreprises.

Vote des subventions aux Associations

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

Club de la Joie : **500.00 €** - Loisirs Malins : **500.00 €** - Muncq-Nieurlet en Fête : **500.00 €** - Muncq-Nieurlet Sports Détente : **500.00 €** - Tennis de table : **800.00 €** - Coopérative scolaire : **1 500.00 €** - Croix-Rouge : **120.00 €** - Institut de Recherche du Cancer : **100.00 €** - CCAS : **7 000.00 €**

Indemnités de gardiennage des Eglises communales

Monsieur le Maire rappelle qu'une messe est célébrée une fois par mois dans notre église par un prêtre venant de l'extérieur, afin de faire perdurer cette tradition, une indemnité est versée chaque année. (120.97 € en 2017, pour l'instant aucune revalorisation).

Le Conseil Municipal autorise le versement de cette indemnité au Doyenné d'Audruicq avec revalorisation s'il y a revalorisation en 2018.

Vote du Budget Primitif 2018

Le Budget primitif 2018 présenté aux élus s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **806 608.25 €** en fonctionnement et à **145 000.00 €** en investissement.

Il a été adopté à la majorité.

Vote du Compte Administratif et du compte de gestion « EAUX »

Vote du Compte administratif

Madame la Présidente de séance présente le Compte Administratif 2017 EAUX suivant : Dépenses de fonctionnement : **1 517.99 €** - Recettes de fonctionnement : **4 431.07 €** - *Résultat reporté N-1* : **2 306.17 €** - Dépenses d'investissement : **17 540.16 €** - Recettes d'investissement : **16 752.75 €**.

La section de fonctionnement du budget « Eaux » fait apparaître un excédent de **4 431.84 €** alors qu'un déficit de **787.41 €** est enregistré en section d'investissement.

Le Compte Administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal est adopté. L'assemblée décide d'affecter au compte 002 la somme de **4 431.84 €**.

Budget Primitif 2018 « EAUX »

Le Budget primitif 2018 présenté aux élus s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **8 931.84 €** en fonctionnement et à **1 587.41.00 €** en investissement.

Il a été adopté à la majorité.

Délibération pour la fixation des durées d'amortissement des biens suivis à l'actif suite à la dissolution du SEBN.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction de la M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, l'assainissement et le SPANC.

Les investissements et les subventions reçues pour ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement pour le budget « Eaux ». Ces amortissements sont régulièrement effectués mais aucune délibération de la Commune fixant la durée d'amortissement n'a été faite.

En application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement appliquées par l'ancien Syndicat sont les suivantes :

N°INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE
MODELISATIONRESEAU	MODELISATION RESEAUX	30 an(s)
RENF200801	RENFORCENT ALIMENT EAU 3 OPER 1 PARTIE BAYENGHEM	30 an(s)
RENF200802	RENF ALIMENT EAU 2 OPER 1 PARTIE BAYENG ET MUNCQ N	50 an(s)
RENF200803	NIVELLEMT BAYENG MUNCQ N	30 an(s)
RENF201305	BRANCHEMENT CUVILLIER YVES	50 an(s)
RESE0301	EXTENSION RESEAUX	50 an(s)
RESE0501	EXTENSION RESEAUX EAU	50 an(s)
RESE200401-1	EXTENSION RESEAUX	50 an(s)
RESE200402	MODELISATION RESEAUX EAU POTABLE	50 an(s)
RESE200403	EXTENSION CANALISATIONS	50 an(s)
RESE20041	EXTENSION RESEAUX	50 an(s)
RESE6801	RESEAUX ADDUCTION EAU	50 an(s)

Monsieur le Maire propose de fixer ces durées telles qu'elles ont été prises en compte par ce même Syndicat.

Accord des Conseillers Municipaux.

Délibération pour contentieux Tribunal Administratif

Par lettre en date 9 Mars 2018, Monsieur le greffier en chef du Tribunal administratif de Lille a notifié à la Commune la requête présentée par un habitant de la Commune.

Cette requête vise le refus d'un permis de construire avec sursis à statuer.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif pour cette requête.

La Commune sera représentée par le Cabinet DECOSTER CORRET DELOZIERE 40 Rue de l'Ecusserie 62504 Saint Omer et particulièrement par Me DELOZIERE.

La protection juridique de la Commune prendra en charge les honoraires de l'avocat suivant un certain forfait, si les honoraires sont plus élevés, la différence devra être payée par la Commune.

Une convention d'honoraires selon la réglementation en vigueur devra être signée avec l'avocat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à régler les frais éventuels non pris en charge par l'assurance.

Délibérations pour demande de subvention

- Un dossier a été envoyé à la FDE pour étude concernant la possibilité d'obtenir une subvention pour les travaux d'éclairage public prévus cette année.
- D'autres subventions peuvent être obtenues pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales dans le cadre du dispositif CEE TEPCV. Etant donné que des travaux d'isolation des bâtiments publics : école - Salle Communale doivent être commandés, des dossiers sont en cours d'envoi.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la finalisation des demandes de subventions dans le cadre du projet SEVE et du dispositif CEE TEPCV.

Questions diverses

Monsieur Vanbecelaère estime qu'il n'y a pas assez de travaux d'effectuer alors que la Commune en a les moyens.

Monsieur le Maire indique que de nombreux travaux sont prévus : routes – Eclairage public - Réfection de la classe 1 - Réfection de la classe 2 - Mise en place d'un cabinet d'aisance handicapé commun à la Mairie, à la Salle Communale et à l'école.

Pour tous ces travaux des devis ont été demandés par Monsieur Leclercq, adjoint aux travaux et Monsieur Botscazo, adjoint aux routes, au vu de ceux-ci, il est décidé de la réfection d'une partie des routes avec un goudronnage et l'autre recevra un enduit à chaud (raccourci) pour l'instant.

Le coût est estimé à environ 80 000.00 Euros.

Monsieur Leclercq propose également le remplacement du grillage du terrain d'évolution.

Monsieur Cuvillier souhaiterait qu'une tablette en bois remplace la table située contre le passe plat de la Salle Polyvalente

Monsieur Colin, 3^{ème} Adjoint, demande qu'elle est la position à adopter quand le bus scolaire ne passe pas pour les enfants du RPI qui vont à la cantine.

Il informe également qu'un vol a été commis chez une personne âgée et qu'elle était chez elle, il demande d'en informer les personnes âgées.

Monsieur Cuvillier revient sur le problème de la pression d'eau Rue des Moines, après rapprochement auprès de la Lyonnaise des Eaux Suez, il s'avère que les travaux que la Lyonnaise préconisait, ne serviraient à rien. Le problème sera encore examiné lors d'une entrevue avec le service des eaux, Monsieur le Maire et lui-même.

La question de la prise en charge financière y sera également abordée.

Monsieur Coeugnet, Conseiller et artificier, demande si la Commune offre un feu d'artifice comme les autres années lors de la Fête Champêtre, Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Denis, Conseiller, souhaite savoir si le remplacement des 2 poteaux incendie Rue du Membre et Rue de la Petite Hollande a été effectué comme prévu. Les travaux ont été faits.

Il est 20 h 35, Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance a validé ce compte rendu.